



CSA EXCEPTIONNEL MA SAINT MALO

Déclaration liminaire FO Justice

Monsieur le Chef d'établissement, Mesdames, Messieurs les membres du Comité Social d'Administration de Saint-Malo.

La tenue de ce Comité Social d'Administration exceptionnel témoigne de la nécessité de répondre aux problématiques que rencontrent quotidiennement les personnels de la Maison d'Arrêt de Saint-Malo.

Suite à la visite de **l'équipe régionale FO Justice** et à l'entretien téléphonique entre le **secrétaire interrégional FO Justice** et le Chef d'établissement, des points essentiels doivent être abordés avec fermeté.

Tout d'abord, nous réaffirmons avec force qu'en aucun cas la chambre de piquet, un espace sacré pour le repos des personnels de nuit, ne doit être utilisée pour des formations MTI.

Le respect des conditions de travail et de récupération est un impératif !

De plus, il est urgent de remplacer les matelas actuellement mis à disposition des surveillants de nuit par des équipements de qualité décente. Les conditions de repos ne peuvent être négligées.

Nous demandons également le renouvellement du fauteuil de service de nuit, indispensable pour préserver la santé et le bien-être des personnels.

Concernant la surveillance par caméras, nous avons constaté que certains angles de vue étaient orientés vers les postes de travail des agents.

Nous **EXIGEONS** que ces caméras soient immédiatement repositionnées afin de garantir leur vocation première : **la sécurité en détention, et non la surveillance des agents.**

Monsieur le Chef d'établissement, votre mission à Saint-Malo est de redonner un cadre structurant à l'établissement. Cependant, cela ne peut se faire sans des moyens concrets en faveur des personnels.

Pour **FO Justice** un responsable doit faire preuve d'impartialité, de respect, et d'éthique en s'appuyant sur des faits vérifiables, en évitant tout propos diffamatoires ou accusations sans preuves, comme le montre la situation où le Chef d'établissement tient des accusations non fondées sur une équipe, suscitant des tensions et des risques psychosociaux.

Pour **FO Justice**, il est inacceptable qu'un responsable refuse de saluer des collègues et convoque ces derniers pour leur reprocher d'avoir échangé avec notre organisation syndicale suite à la visite de l'équipe Régionale **FO Justice**, **une attitude contraire à l'éthique et au respect des droits fondamentaux.**

Pour **FO Justice**, le surveillant acteur, élément clé de notre administration, ne peut remplir son rôle si les conditions de travail restent aussi inacceptables.

Il est temps de montrer votre confiance envers vos équipes et de leur offrir le respect et les moyens qu'elles méritent !

Ce CSA exceptionnel doit être un signal fort en faveur de la reconnaissance du travail des personnels de Saint-Malo.

FO Justice sera particulièrement vigilant à la mise en œuvre de mesures concrètes et rapides pour améliorer leurs conditions de travail.

Nous vous remercions pour votre écoute et espérons des réponses à la hauteur des attentes légitimes de vos agents.

SLP **FO Justice** MA Saint Malo

Le : 03/12/2024

